



Avis public

Assemblée publique

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 décembre 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 153 / 2023 modifiant le Règlement exigeant de la personne qui requiert la délivrance de certains permis le paiement d'une contribution financière, prévoyant la constitution d'un fonds destiné exclusivement à la recueillir et établissant qu'elle ne peut être utilisée que pour les fins pour laquelle elle est exigée (2016, chapitre 165) afin de modifier divers éléments.

2 Ce projet de règlement affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 13

Objet :

- Modifier les normes entourant la quote-part au bénéficiaire;
- Modifier les travaux assujettis à une contribution pour rejeter des eaux usées dans un égout;
- Introduire un mécanisme d'indexation annuelle des tarifs en fonction de l'IPC.

Territoire visé :

Tout le territoire.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 16 janvier 2024 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net le projet de règlement n° 153/2023.

Trois-Rivières, ce 23 décembre 2023.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002